

TEMPS DE TRAVAIL

PARIS, LE 8 JUIN 2016

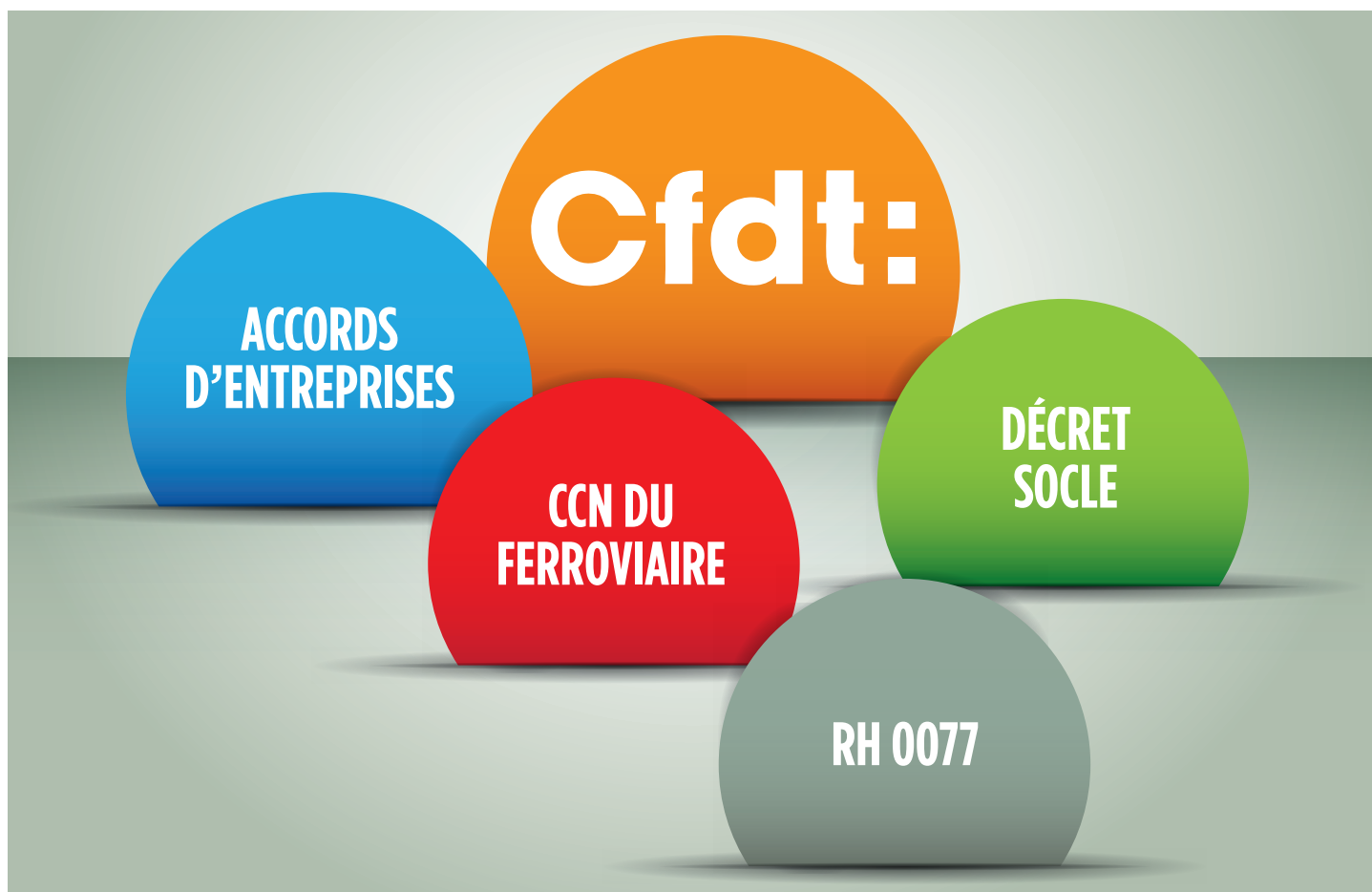
UNE NÉGOCIATION GAGNANTE !

**GRÂCE À LA
CFDT CHEMINOTS,
VOS CONDITIONS
SONT AMÉLIORÉES !**

La négociation relative au Temps de travail au sein du Groupe Public Ferroviaire s'est conclue le mardi 7 juin au matin. Ce sont près de trois semaines de négociations intensives pour la CFDT Cheminots qui s'achèvent. Durant cette période, la CFDT Cheminots a tenu et défendu une ligne claire et le mandat confié par ses structures : le maintien et l'amélioration du RH 0077. ➡➡➡



UNE NÉGOCIATION GAGNANTE !



Les négociations du week-end des 28 et 29 mai 2016 associant la **CFDT Cheminots**, la SNCF et le gouvernement ont permis de figer les grands principes de l'Accord d'entreprise et d'obtenir des avancées pour les cheminots du GPF. L'Accord d'entreprise négocié hier et cette nuit confirme le maintien de la réglementation existante et l'obtention de nouvelles dispositions plus favorables liées à certaines spécificités (travail de nuit, etc.). Ces mesures, ainsi que l'intégration d'évolutions négociables localement, permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Par cet accord, la **CFDT** rend pour la première fois concrète la modernisation du dialogue social, et fait ainsi respecter l'engagement pris par le secrétaire d'État aux transports. Concernant la CCN ferroviaire, la **CFDT Cheminots** a également décidé de signer le projet d'accord de branche sur ses aspects *dispositions générales, contrat de travail et organisation du temps de travail*. Au vu des avancées obtenues par la négociation avec l'organisation



Consciente de ses responsabilités face à deux accords historiques apportant du progrès social aux cheminots, la **CFDT** apposera sa signature.

patronale UTP, des améliorations par rapport au mauvais accord fret ferroviaire privé de 2008 (dénoncé par la **CFDT**), les cheminots **CFDT** considèrent que ce texte est une base favorable pour l'instauration du dialogue social dans la branche ferroviaire. Il permet une réduction de 25 à 9 % de l'écart de compétitivité préexistant entre public et privé.

La **CFDT** continuera d'interpeller le patronat pour engager des négociations dans toutes les entreprises ferroviaires privées, afin de concrétiser l'harmonisation sociale dans la branche ferroviaire. Par ces deux accords, l'objectif de la résorption significative de l'écart de compétitivité est atteint. La **CFDT Cheminots** réfute l'argument de communication de la direction qui lie exclusivement la productivité au seul levier *temps de travail*. Elle affirme et réaffirme que l'organisation du travail doit être pensée comme un facteur d'amélioration des conditions de travail. À ce titre, la pertinence de la gestion par activité (GPA) doit être sérieusement repensée. ●●

Édité par le service de communication de la CFDT Cheminots | Mise en page Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo Alvarocabrera Freepik & Flaticon

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/